



Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire Conseil Général de Luins – 13 octobre 2022

CONSEIL GÉNÉRAL

DE LUINS

1. Appel et Statutaire

Le Président ouvre la séance, il est 19h30.

La Secrétaire procède à l'appel. 31 membres présents. 14 excusés. Quorum 18.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Etter, habitant de Luins, venu en tant qu'observateur.

Le Président procède à l'assermentation de Mme Beny Burkhardt.

Deux démissions au sein du conseil : Mme Christel Peter et M. Luc Giraud-Guigues.

Le Président demande si quelqu'un souhaite une modification de l'ordre du Jour. Aucune demande. L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Le Président demande s'il y a des remarques au sujet du PV du dernier conseil de juin.
M. Ph. Clerc demande qu'une modification soit faite, à la page 4, au sujet de l'intervention de Mme M. Clerc, elle a dit que les communes risquaient de démissionner et non « vont » démissionner.

Mise au vote du PV modifié : Accepté à l'unanimité.

2. Préavis 4 – 2022 – Arrêté d'imposition 2023

M. O. Dutruy tient à apporter une précision, nos fonds de réserve se limitent à une forme comptable. L'année 2023 sera certainement la dernière année avec ce taux d'imposition.

Le rapporteur de la Commission des finances Mme P. Hauser, dit qu'en présence de M. O. Dutruy, la commission a pu obtenir des réponses claires aux diverses questions. Concernant la rénovation de l'auberge, aucun plan concret est pour l'instant établi. Ce sujet fera l'objet d'un préavis au moment opportun. Pour l'achat de l'immeuble, propriété des Laiteries Réunies, il sera soumis au vote lors d'un prochain conseil. Malgré des revenus financiers incertains, les liquidités sont suffisantes pour 2023. La dette reste acceptable au vu de la situation financière de la commune. C'est pourquoi la Commission des finances propose la reconduction du taux à 58,5% pour l'année 2023, et d'accepter le préavis 04-2022 tel que présenté. Pas de question.

Nous passons au vote : Le préavis 04-2022, concernant le taux d'imposition à 58,5 % est accepté à l'unanimité.

3. Préavis 5 – 2022 – Règlement communal concernant la perception d'émoluments, de taxes et frais administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire

G. Favre nous explique que c'est une demande faite par le Canton. Il faut se mettre à jour. Le règlement actuel date de 1977, il a été reconduit en 1989 sans modification. Modification notamment au sujet des heures des Municipaux qui seraient facturées au prorata de la complexité du dossier.

Le rapporteur de la Commission ad hoc, M. S. Miaz, explique qu'à l'heure actuelle la Commune de Luins est dépourvue d'un tel règlement, hormis une taxe de base de CHF 150.00. La taxation est proportionnelle aux coûts des travaux, soit 1 o/oo. Ce nouveau règlement est largement inspiré par le

règlement type du Canton. Il paraît normal de prendre en considération la complexité du dossier. Les tarifs proposés semblent adaptés et proportionnés. Quelques modifications ont été demandées par la Commission et sont intégrées au règlement proposé, par exemple : préciser que la taxe proportionnelle ne concerne que les heures consacrées par les Municipaux et non par le personnel administratif. La Commission ad hoc propose au Conseil d'accepter le préavis 05.2022, tel que présenté.

Mme E. Cornaz Affolter demande qui jugera de la complexité du dossier. M. G. Favre lui répond qu'ils mandatent un Service technique qui estime la complexité du dossier. M. Ph. Clerc demande si la pose de panneaux solaires entraîne des frais supplémentaires. G. Favre lui répond que non la taxe de base est identique ; vu des directives cantonales à ce sujet, les mesures sont simplifiées.

Nous passons au vote : 3 x NON 2 x Abstentions

Accepté à la majorité.

4. Communications de la Municipalité

Mme Fl. Ursenbacher nous parle d'une convention passée avec l'AGFORS, pour une sécurité aménagée en forêt pour les promeneurs. Cette convention consiste en un contrôle annuel pour les constructions (Cabane du Devens), les accès au sentier des Châtaignes, sentier du Devens. Les arbres seront aussi contrôlés, appréciation de la vigueur de l'arbre, son pied, signe de pourriture, le fût de l'arbre ainsi que l'état des chemins et des sentiers, à l'intérieur et à proximité des forêts. Coût annuel pour notre Commune : CHF 450.00.

Au vu de la situation actuelle concernant l'énergie, l'église est éclairée jusqu'à 22h00 seulement. Une réflexion doit être faite pour l'avenir. M. O. Dutruy dit que les Communes ont été convoquées par les Préfets afin que les membres des exécutifs relayent les infos aux administrés, pour les économies d'énergie à envisager, afin d'éviter un black-out.

Lors de la dernière séance de Région de Nyon, les cotisations au DISREN ont passé de CHF 20.00 à CHF 25.00. (la Commune de Luins a refusé cette augmentation) après de vives discussions autour de ce préavis. M. Ph. Clerc demande combien de communes ont refusé cette augmentation. Mme Ursenbacher dit que c'est environ 30% des communes.

Elle nous parle aussi du bon moment passé avec le doyen de la Commune en la personne de M. Pierre Marguerat qui a fêté ces 95 ans.

Mme I. Gachet nous informe sur l'ORPC. La séance en septembre n'a pas donné plus d'informations. Il semble que le bâtiment n'est pas adapté. Les factures des travaux déjà effectués pour un montant de CHF 970'000.00 ont été contrôlées et sont conformes. Toutefois, les travaux nécessaires ont été sous évalués. Il avait été aussi question de sous-louer une partie des locaux aux Ambulances de Nyon, cela n'a pas abouti. Le CODIR se trouve, à nouveau, en pleine réfection.

Elle nous donne la date du goûter des aînés, le 13.12.2022. Ce même jour, le soir il y aura un apéro pour la population. Les informations vont suivre.

Mme V. Subri nous explique que le projet de transformation des classes de Luins a été suspendu momentanément suite à l'arrivée de 3000 enfants ukrainiens et leur enclassement au mois d'août 2022 (Canton de Vaud). La Commune attend un devis d'architecte en vue de la mise en conformité.

M. M. Bubloz demande quelles sont les mises en conformité prévues. V. Subri répond qu'il faut assurer un certain nombre de mètres carrés par enfant accueilli, ainsi que d'autres normes de sécurité (toilettes, cuisine etc.).

Avec la sécheresse de cet été, les restrictions d'eau sont prises lorsqu'il n'y a plus d'autres solutions. Trois sources ont été mises hors service suite à la découverte d'une teneur dépassant la norme de chlorothalonil. Le pompage dans le lac a été fortement diminué en raison de la colonisation de la conduite dans le lac par les moules « quagga ». Le SIDERE cherche une solution pour curer et nettoyer les installations de pompage (problème récurrent dans tout le canton). Aucune solution n'existe dans l'immédiat !

M. M. Melly redemande si le retard concernant les classes de Luins est dû à l'arrivée massive des enfants ukrainiens. V. Subri répond par l'affirmative en partie.

5. Propositions individuelles et divers

M. Ph. Clerc aimerait avoir des informations concernant la STEP, il estime que les membres du Conseil pourrait avoir accès aux divers courriers échangés. **M. G. Favre** lui explique que le plan d'affectation est actuellement au Canton pour étude. Une séance a eu lieu avec l'APEC et la Commune de Gland ; ils ont pu transmettre les craintes de la Commune concernant la construction, l'exploitation de cette STEP et le trafic sur le chemin des Poteaux. Il ne peut en dire de plus pour l'instant. Une séance est prévue en novembre où il espère avoir des réponses sur l'avancement du projet. **M. G. Favre** propose à **M. Ph. Clerc** de prendre contact avec afin de lui fournir plus d'informations.

M. Clerc n'est pas satisfait de cette réponse.

M. M. Melly demande que le Conseil soit informé lors de la prochaine séance en décembre.

M. G. Favre tient à dire que concernant la STEP, la Commune ne peut plus s'opposer. Elle est dans une logique de négociations. **M. Ph. Clerc** trouve malgré tout que le Conseil doit être tenu au courant des négociations.

Mme B. Burkhardt demande si l'éclairage public va être arrêté, au vu de la pénurie d'électricité qui se profile. **M. O. Dutruy** dit que certains endroits doivent impérativement restés éclairés, notamment le passage piéton en face du bâtiment communal ; ils doivent faire une étude à ce sujet, éventuellement mettre une minuterie, pour l'heure pas de décision prise ; à ce propos, l'éclairage vers les feux est en panne depuis trois semaines, suite à un court-circuit.

Mme B. Burkhardt demande où en est la demande pour une zone à 30km/h dans le village. **M. O. Dutruy** lui dit qu'une réponse avait été donnée l'année dernière à ce sujet. Il y avait eu 6 points de contrôle concernant les excès de vitesse, la majorité était proche des 30km/h. **Mme Ph. Romig** fait remarquer que Lausanne a placé son centre-ville à 30 km/h, moins de bruit, de pollution, plus de sécurité.

Mme P. Hauser demande si la rénovation du Caveau est envisagée, la commune étant propriétaire des locaux, car il mériterait une réactualisation. Cela fait 10 ans qu'il en est question. **M. O. Dutruy** lui répond qu'il a été avisé de cette requête le 23.8.22. Cela fera l'objet d'un préavis futur.

M. G. Wettstein demande si la Commune a fait une réflexion énergétique. **M. O. Dutruy** dit qu'ils vont suivre les recommandations officielles, pour le reste tout doit être étudié.

M. Ph. Clerc demande de quand date le chauffage au gaz. **O. Dutruy** dit qu'il date de 2016, l'administration communale mi année 1990. L'Auberge quant à elle, a un chauffage électrique.

M. M. Melly demande également quand est ce que l'éclairage des feux vont être réparé. **M. O. Dutruy** répond qu'un électricien est déjà venu investiguer, mais que c'est plus compliqué que prévu. Une fouille est prévue pendant les vacances scolaires, par l'entreprise Perrin SA, pour réparer ce tuyau, afin de pouvoir passer de nouveaux câbles.

Pas d'autre intervention.

Le Président remercie chacun pour sa participation active à ce Conseil.

Le Président donne la date du prochain conseil : jeudi 8 décembre 2022.

Il clôture la séance, il est 20h35, il invite l'Assemblée au verre de l'amitié.



Le Président :

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'Ch. Bachofen'.

Ch. Bachofen

La Secrétaire :

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'G. Selosse'.

G. Selosse